

Editorial

de Bernard Durrer, Président de l'AVMES

A l'heure à laquelle vous lirez ces lignes, il y aura bien quelques mois que le nouveau Comité de l'AVMES 1998 décidait de s'engager à l'issue du vote de l'Assemblée extraordinaire de décembre 1997. Il semble que c'était hier... pourtant, c'est déjà du passé.

Il faut dire que les tâches ne nous ont pas laissé inactifs et quelque temps de nos loisirs y furent consacrés. Nous avons participé à de nombreuses réunions auxquelles il était primordial que l'AVMES soit présente.

Actuellement, nous sommes représentés dans diverses commissions ou délégations par des membres du comité ou par des membres hors comité : certains acceptant de remplacer un collègue sortant, d'autres continuant un mandat dont ils tiennent bien en main les arcanes du dossier. A tous, un grand merci de leur engagement.

Impliqué dans le mouvement des revendications de la fonction publique face à la spirale des décisions draconiennes d'économie de l'Etat, le Comité AVMES s'est trouvé confronté à prendre position. Intégré au secteur du parapublic, nous ne sommes donc pas fonctionnaires de l'Etat, nos employeurs étant nos directeurs d'institution. Cependant, nos institutions reçoivent de l'Etat des subventions qui ont déjà été modifiées ou qui le seront encore. Nos jeunes collègues seront pénalisés dans leurs annuités et de nombreux enseignants spécialisés cotisent à la Caisse de Pension de L'Etat de Vaud. Ces aspects et bien d'autres montrent, brièvement, qu'il ne nous est plus possible de nous réfugier derrière une indépendance illusoire par rapport à L'Etat. Celui-ci domine, qu'on le veuille ou non, la gestion financière de nos institutions.

Solidaires avec les enseignants de la fonction publique, les spécialistes et les membres des syndicats de la FSF, SUD ou SSP, beaucoup d'enseignants spécialisés n'ont pas attendu les mots d'ordre du Comité AVMES pour rejoindre les rangs des manifestants de cet automne. Ainsi, chacun a pu librement apprécier la situation et agir selon ses convictions et ses possibilités dans l'entourage institutionnel.

Plusieurs sont venus à la place de la Riponne à Lausanne le 24 septembre. Les mêmes et d'autres sont sûrement entrés en grève le 6 octobre dernier. Ils continueront donc leurs actions et d'autres, encore, les rejoindront. Ensemble, nous aurons compris que les décisions financières menaçantes de cet automne préfigurent l'annonce d'autres arbitrages dictés en haut lieu.

Un sentiment d'insécurité s'installe parmi les professionnels de l'enseignement spécialisé. Les directeurs de nos institutions s'alarment des conséquences des restrictions budgétaires sur la bonne marche de leur établissement. La qualité des prestations offertes aux usagers doit rester prioritaire et au centre des débats syndicaux.

Suite de l'Editorial

Les uns diront que nous nous battons pour garder des privilèges indécents. D'autres affirmeront l'importance de se mobiliser. Aujourd'hui, les salaires sont touchés. Les conditions de travail sont modifiées d'une façon tout aussi brutale. Alors qu'advient-il des fameuses prestations offertes aux élèves et aux jeunes des institutions ? Lutter maintenant, c'est œuvrer pour maintenir des prestations de qualité.

S'engager dans une lutte syndicale pour affirmer nos points de vue, participer de façon solidaire dans les revendications de la fonction publique, n'est-ce pas encore mieux définir notre identité professionnelle ? Au travers de ces mouvements revendicateurs, ce sont aussi nos motivations et nos choix personnels qui s'affichent. Les élèves et les jeunes de nos institutions en ont besoin pour voir émerger leurs propres motivations.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux à notre prochaine assemblée générale.

Commission quadripartite

Réunis le mardi 29 septembre 1998, les membres de la commission ont pris note des changements de forme de la convention collective de travail (CCT) et ont pu apprécier son aspect plus fonctionnel.

En effet, la présentation du document général, ainsi que les renvois aux aspects particuliers des diverses associations devraient permettre une lecture plus facile.

Toutefois, il est quasiment impossible de travailler au toilettage d'une CCT sans en aborder le fond, ce qui a amené des discussions nourries entre partenaires. Mais, comme ce n'était ni le lieu ni l'heure de proposer des changements importants, les réflexions seront transmises aux commissions professionnelles paritaires (CPP) pour discussion, voire décision. Toutefois, dans les changements proposés, il est bon de signaler les points suivants :

- le terme de "prestations en nature" a été supprimé de l'annexe 442, puisque le prix des

repas pris par des collaborateurs dans le cadre de leur fonction est composé d'une moitié à titre de dédommagement et d'une autre moitié qui leur est facturée. Il ne s'agit donc plus ni dans un cas, ni dans l'autre, d'un salaire en nature;

le terme de "secret professionnel" a également été abandonné, parce qu'il ne concerne pas les professions d'enseignant spécialisé, ni d'éducateur, ni de maître socio-professionnel. Il lui a été préféré celui de "devoir de discrétion" qui correspond mieux à l'attitude à adopter dans ce cadre bien précis des professions concernées. A noter qu'une telle disposition, très proche du "secret de profession" ne protège pas le collaborateur en cas d'enquête pénale par exemple au cours de laquelle il pourrait être tenu de témoigner;

un tableau de compensation de congés, de jours fériés et de vacances en cas de maladie, d'accidents ou autres événements sera certainement proposé en fin de la CCT, ce qui permettra une lecture plus agréable.

Enfin, les travaux de cette commission ne sont pas terminés, puisque, malgré un dépassement certain du temps imparti, tous les sujets n'ont pas pu être abordés.

Ch. Rapin
Secrétaire AVMES

Les principales actions du Comité AVMES en 1998

Le passage du témoin entre le comité sortant et le nouveau s'est fait en janvier.

Le passage du témoin entre le secrétaire sortant et le nouveau s'est fait en juin.

Les réunions mensuelles du Comité de l'AVMES pour débattre des ordres du jour.

Les rencontres AVOP - Coordination du secteur social.

Les rencontres AVMES-AVMD-ADESOV-AVOP-CVDIE-SES.

Les rencontres AVMES-AVMD.

L'étude d'un site Internet commun CERES-AVMES-AVMD.

La participation aux assemblées des délégués de la FSF.

Les débats pour la formation de l'enseignant spécialisé dans la HEP.

Les débats pour l'identité de l'IFRES dans le SESSFO.

Le toilettage des dispositions générales et particulières de la Convention Collective de Travail (CCT).

La réunion quadripartite entre des enseignants de l'ECES, la direction de l'ECES, la direction du SCES et l'AVMES.

Les membres du comité ou non-membres du Comité sont délégués dans des commissions statutaires, consultatives ou délibératives liées à la défense de la profession dans différents organismes officiels. Ainsi, ils ont siégé :

- A la Commission Paritaire Professionnelle
- A la Commission de Classification des Enseignants Spécialisés
- Au Comité cantonal SPV
- Au Conseil de fondation du fonds de prévoyance AVOP-AVTES
- A la Commission consultative de l'Enseignement spécialisé
- Au Groupe de travail psychologie et mesures pédago-thérapeutiques en milieu scolaire (DFJ)
- A la Commission ES / SPR
- Au Groupe Perfectionnement du CERES

Remarque : des actions du Comité AVMES ainsi que certains contenus des délibérations des différentes commissions vous sont présentés succinctement dans ces pages. D'autres vous ont été communiquées plus en détails lors de l'Assemblée générale le 24 novembre prochain.

B. Durrer

Les Rubriques de Christian Laffely

Commission Paritaire Professionnelle (CPP) AVOP - AVMES

La CPP s'est réunie une fois depuis le début de cette année. Les délégués de l'AVMES qui y participent sont Mme Pauline Blotti (La Cassagne) qui a remplacé Mme Christine Lecomte, Messieurs Jean-Claude Glardon (Centre de logopédie Arc-en-ciel), Christian Laffely (Fondation de Verdeil) et Michaël Pool (Centre logopédique du Nord Vaudois).

La CPP a débattu de plusieurs sujets, entre autres :

- étudié la question de la facturation d'un supplément pour les repas du personnel en présence des enfants et est arrivée à la conclusion que la TVA pour les repas ne pouvait pas être facturée au personnel;
- mis en plan et en réflexion la remise en forme de la convention collective AVOP-AVMES;
- attribué 2 prix de la CPP de fr. 500.-- à M. André Denys (école de Mémise) pour un travail sur le théâtre d'improvisation à l'école et fr. 1'000.- à Mme Marie-Claude Wosinsky (Fondation de Verdeil) pour un travail de création d'espaces jeux dans le préau scolaire du Home Florère (Le Lieu);
- donné son aval à une prolongation d'engagement pour une personne ayant atteint la "limite d'âge" fixée par la convention collective AVOP - AVMES.

Lettre d'information No 30 de l'AVOP à ses membres

Le SES et le SPJ ont informé l'AVOP de la décision du Conseil d'Etat du 6 juillet 1998 de réductions budgétaires importantes pour 1999. L'AVOP et la CVDIE ont réagi en envoyant au SES et au SPJ une lettre résolution. Le comité de l'AVMES a été heureusement surpris de cette prise de position. Elle soutient l'AVOP qui, je cite, "ne prêtera pas son concours à des décisions de suppression de prestations ou de fermeture de structures. Toute décision en ce sens devra être le fait de l'autorité politique."

Une délégation du comité a rencontré MM Jean-Marc Roethlisberger (président) et André de Coulon (secrétaire général) à ce propos. Ils se tiendront mutuellement au courant et le cas échéant seront prêts à faire front commun pour éviter ce démantèlement du réseau de nos institutions.

Consultation sur la Haute École Pédagogique

Une consultation a eu lieu concernant le projet de Haute école pédagogique vaudoise et l'avant-projet de loi. Une section de l'institut de formation et de recherche de l'enseignement spécialisé (IFRES) comprenant le SCES et CERES fait

partie de la HEP. Est-ce que cela sera suffisant pour assurer l'avenir de l'enseignement spécialisé ou est-ce le début de sa disparition (la "petite chose" dans "le gros truc")? Il faudra également être attentif à laisser la possibilité à des collègues éducateurs de suivre la formation d'ES. A ce propos, la Conférence des directeurs de l'Instruction publique a fait marche arrière et décidé de continuer à reconnaître la formation d'éducateur comme formation de base.

Collaboration AVMES-AVMD

Les deux associations sont depuis peu rattachées au même service du Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ). Leur collaboration est donc implicite. Les formes de cette collaboration ont été précisées le 5 mai dernier. Les objectifs suivants ont notamment été retenus :

- favoriser les contacts informels;
- multiplier les informations entre comités;
- associer un ou plusieurs membres de chaque comité aux démarches entreprises dans l'intérêt des deux associations;
- envisager la publication d'articles communs.

Exemple de collaboration : le mercredi 17 juin à 14 heures.

Le comité AVMD, qui a associé un membre du comité AVMES à sa démarche, est reçu au BAP. Sont présents les chefs de service du SENEPS et de l'ES, ainsi que les inspecteurs de l'ES.

Les thèmes de la discussion, proposés par le comité AVMD, sont les suivants:

- Participation des maîtres D et ES dans les projets d'établissement en pédagogie compensatoire;
- Formation continue liée à EVM et formation continue spécifique.

Alain Peter

Le comité de l'AVMES vous invite à participer à l'Assemblée générale

le Mardi 24 novembre 1998, à 20 heures 15,
à la Cassagne, Isabelle de Montolieu 94
à Lausanne

ORDRE DU JOUR

Préambule : présentation de l'institution

1. Adoption des procès-verbaux de l'AG du 13.11.1997 et de l'AG extraordinaire du 15.12.97
2. Comptes 1997 et rapport de vérification
3. Budget et cotisations 1998
4. Rapport d'activité du comité et des délégués AVMES dans les commissions
5. Débat : Pressions de l'Etat et attitude des enseignants spécialisés
6. Election du comité et ratification des délégations*
7. Divers et imprévus

Collation offerte par l'institution La Cassagne

* Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès du secrétaire, Ch. Rabin (021/617.65.59)

Cet avis tient lieu de convocation.